

La galère des familles monoparentales

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG



La plupart du temps, ce sont des femmes, aussi bien d'origine suisse qu'étrangère, qui peinent à boucler leurs fins de mois. © Alain Wicht-A

15.12.2015

Société • Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses. Une récente étude de Caritas Suisse s'est penchée sur cette problématique touchant une majorité de femmes qui sombrent parfois dans la précarité.

STÉPHANIE SCHROETER

Elles sont seules. Seules à jongler entre vie familiale et vie professionnelle. Seules à s'occuper de tout. Les mères de familles monoparentales vivent parfois des heures difficiles jusqu'à sombrer dans la précarité. Caritas Suisse leur a récemment consacré une étude baptisée «Familles monoparentales et pauvreté en Suisse». Menée par le Centre interdisciplinaire de recherche en études de genre de l'Université de Berne, elle met en lumière les difficultés auxquelles sont confrontées ces mères prétextées dans divers domaines comme la formation, la santé ou les loisirs à cause de l'insuffisance de leurs ressources financières.

Une problématique que connaît bien Caritas Fribourg pour l'avoir évoquée dans le dernier numéro de sa revue. «Environ 25% des quelque 160 dossiers que nous avons traités en 2014 concernent des familles monoparentales. Ce pourcentage augmente légèrement chaque année», indique Caroline Vannay, responsable du Service de consultation et d'accompagnement social auprès de Caritas Fribourg qui a enregistré, l'an passé, plus de 700 consultations. Et de préciser qu'au niveau national, 16,6% des familles, soit 200 000 personnes, ne sont gérées que par un seul parent. Une famille monoparentale sur six est considérée comme pauvre et fragilisée. La plupart du temps, ce sont des femmes, aussi bien d'origine suisse qu'étrangère, qui peinent à boucler leurs fins de mois.

«C'est souvent très dur»

C'est le cas de Leïla*. Cette quadragénaire vit seule à Fribourg avec ses deux enfants et essaie de maintenir la tête hors de l'eau depuis son divorce en 2008. «J'ai connu des moments de dépression. Je ne peux compter sur personne, je n'ai aucune famille ici sur laquelle m'appuyer. C'est souvent très dur», résume cette Marocaine qui travaille à 80% et dont les horaires professionnels sont irréguliers.

«Quand nous nous sommes séparés, mon mari m'a dit que je devais assumer! Notre dernier enfant n'avait que cinq ans. J'ai dû trouver des arrangements avec la crèche pour le placer lorsque je commençais mon travail très tôt le matin», ajoute celle qui n'a longtemps perçu aucune pension alimentaire de son ex-mari. Après une longue procédure judiciaire, elle obtient la garde exclusive de ses enfants et réussit enfin à faire reconnaître ses droits. «Mon budget mensuel est de 5000 francs. Je dois tout payer et gérer avec ce montant.»

Gestion du budget

Si elle parvient à s'acquitter de toutes ses factures, Leïla ne peut pas faire face aux imprévus comme une intervention urgente chez le dentiste ou, plus récemment, le paiement des études de son fils aîné. Raison pour laquelle elle a fait appel à Caritas Fribourg.

«Les gens qui nous sollicitent le font notamment pour des questions d'ordre financier. Ce sont en majorité des femmes au parcours de vie et compétences très différents qui ont un ou plusieurs enfants à charge», indique Caroline Vannay. Caritas Fribourg leur apporte une aide concrète et gratuite après avoir procédé à une analyse globale de la situation. Parmi les prestations fournies figure la gestion du budget. Certaines femmes sont en effet perdues étant donné que leur mari se chargeait de cette tâche avant la séparation.

L'organisation s'occupe également d'aiguiller les bénéficiaires vers les organismes compétents et les soutient dans leurs démarches, notamment dans le cadre de demandes de subsides auprès des caisses-maladie. «Nous essayons aussi de trouver des arrangements avec les régies ou avec d'autres créanciers lors de retards dans le paiement de loyers ou de factures», poursuit la responsable du service de consultation et d'accompagnement social de Caritas. Qui propose aussi, en partie grâce au soutien de diverses fondations et de dons, une aide financière ponctuelle en cas d'imprévus comme le paiement d'un camp de sport pour un enfant ou un traitement dentaire. «Il faut que les femmes seules tiennent bon et qu'elles s'accrochent. Il ne faut jamais avoir peur de demander de l'aide», conclut Leïla.

*Prénom d'emprunt

Trois questions à...

Laura Bernardi

> Professeure associée en sociologie et démographie de parcours de vie à l'Université de Lausanne, elle mène depuis trois ans une étude sur l'évolution et les conditions de vie des familles monoparentales dans le cadre du Pôle de recherche nationale LIVES dont elle est aussi vice-directrice.

- Les familles monoparentales sont-elles de plus en plus nombreuses ?

En Suisse, elles n'ont pas augmenté si on compare leur pourcentage au fil des années. Ce qui a changé, en revanche, ces dernières décennies, c'est le nombre de personnes qui passent par cette situation. Elles sont plus nombreuses qu'auparavant à faire l'expérience de la monoparentalité mais sa durée est aussi plus courte. Dans les années 1970, on entrait en monoparentalité à la suite d'une grossesse accidentelle ou d'un veuvage. Aujourd'hui, cette situation provient dans la majorité des cas d'une séparation ou d'un divorce.

- **Monoparentalité rime-t-elle automatiquement avec précarité?** Tout dépend de la situation financière des familles. Mais je dirais qu'elle rime davantage avec vulnérabilité. Ces personnes sont souvent sur un fil et doivent maintenir un équilibre entre gestion financière, du temps ou des émotions.

- **Existe-t-il un profil type de familles monoparentales?** Non, il n'y a pas de profil type. Cette population est très hétérogène. Ce sont majoritairement des femmes. Parmi elles, certaines travaillent à temps complet ou partiel. D'autres ne travaillent pas. Leur niveau d'instruction est aussi très varié. Elles peuvent être migrantes ou non. Mais elles sont souvent confrontées aux mêmes difficultés comme celle de l'isolement et du fait de se retrouver seules pour prendre des décisions notamment sur l'éducation des enfants. Cela peut être très lourd. Elles manquent aussi de temps pour les loisirs mais également pour gérer de nouvelles relations et connaissent souvent des difficultés relationnelles avec l'autre parent ou sa famille. Elles sont parfois angoissées et ressentent un sentiment d'insécurité en cas d'urgence ou de maladie, par exemple. Il est donc important de favoriser les structures d'accueil comme les crèches et la flexibilité de leurs horaires. Il faudrait également mettre en place une procédure de contrôle du respect des conventions passées entre les deux parents car il y a parfois un décalage entre ce qui a été décidé et la réalité. Je pense notamment au paiement des pensions alimentaires. La création d'un tribunal unique pour traiter de ces questions serait aussi une bonne chose tout comme le fait de faciliter une aide immédiate en cas de situations urgentes.

Elles représentent le tiers des bénéficiaires de l'aide sociale

Le nombre de familles monoparentales touchant l'aide sociale est en hausse dans le canton de Fribourg. En 2014, sur un peu plus de 3900 ménages bénéficiaires de l'aide sociale, 917 (23,5%) sont des familles monoparentales. Elles comptent plus de 2400 personnes, ce qui représente 33,4% des bénéficiaires de l'aide sociale dans un ménage privé, selon Jean-Claude Simonet. «Ces chiffres indiquent une légère augmentation au cours des dix dernières années. La proportion de ménages monoparentaux est passée de 21,4% en 2005 à 23,3% en 2014. Toutefois, en chiffres absolus, cette augmentation signifie un passage de 568 familles monoparentales en 2005 à 917 en 2014», précise le conseiller scientifique au Service de l'action sociale à la Direction de la santé et des affaires sociales.

Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui est due à un essor général de la population dans le canton au cours des dernières années. «Elle est aussi liée à l'évolution du secteur tertiaire et du marché du travail qui exige un niveau de qualification toujours plus élevé. Or la majorité des bénéficiaires de l'aide sociale, dont les familles monoparentales, n'ont pas de formation professionnelle. Cette réalité touche en particulier de nombreuses mères qui, au moment du divorce, rencontrent davantage de difficultés pour retrouver un emploi», constate Jean-Claude Simonet.

Que faire pour améliorer cette situation? «Les mesures adoptées face à cette évolution s'inscrivent dans une stratégie globale de lutte contre le chômage de longue durée récemment adoptée par le Conseil d'Etat. Ces mesures comportent notamment une intensification de la collaboration entre les services sociaux régionaux chargés de l'aide sociale et les offices régionaux de placement (ORP) ainsi que l'Office de l'assurance-invalidité (OAI). Cela passe aussi par un renforcement du soutien aux situations les plus vulnérables pour l'aide au placement sur le marché du travail. Mais aussi un accompagnement pour la formation professionnelle des jeunes adultes à l'aide sociale, dont les jeunes mères. Les mesures cantonales de politique familiale sont également conçues pour répondre aux besoins de ces situations, notamment avec les accueils extrafamiliaux dont le développement récent améliore encore la conciliation entre la vie familiale et professionnelle. Les familles monoparentales pourront aussi bénéficier des prestations complémentaires pour les familles (PC familles) dont la mise en place est prévue par la Constitution cantonale et figure au plan financier du deuxième semestre 2018.»